

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 26 AVRIL 2018 – 18H30

Etaient présents : M Gaël FOULDRIN, Mme Josette PAPILLON, M Jacques-Willy BONNISSENT, Mme Christine VALLEE, M Laurent VALLERAN, M Bertrand HARDY, Mme Gilberte SAHUT, M Daniel LECONTE, M Rémy LAGORCE, M Frédéric QUESNAY

Mme Florence ARTIGUE donne pouvoir à M Gaël FOULDRIN

Absents excusés : Mme Florence ARTIGUE, Mme Isabelle BRASSEUR et M Thierry HECQUET.

Secrétaire de séance : Mme Josette PAPILLON

I Délibération portant sur l'adhésion à la convention d'adhésion à la mission expérimentale de la médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de Seine-Maritime

L'intérêt de la médiation préalable est de permettre de trouver une solution amiable aux litiges de la fonction publique opposant les agents à leur collectivité, avec pour finalité d'éviter au possible les recours contentieux, qui requièrent un traitement long auprès des tribunaux administratifs et qui bien souvent entraînent la détérioration des rapports entre agent et employeur. Monsieur Le Maire propose d'autoriser l'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire, dont le tarif est fixé à cent quatre-vingts euros (180€) selon les termes de la convention établie par le Centre de gestion de Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif.

II Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de prévoir un remplacement suite au départ d'un agent pour congé maternité afin de préparer la Salle Polyvalente lors des locations. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du vendredi 13 avril 2018 et jusqu'au lundi 18 juin 2018, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial et de l'autoriser à recruter un agent contractuel suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial à compter du vendredi 13 avril 2018 et jusqu'au lundi 18 juin 2018 afin de préparer la Salle Polyvalente pour les locations.

III Délibération portant sur la vente du tracteur FIAT

La commune possède un tracteur de marque FIAT dont la cabine et le chargeur ne sont plus aux normes. Il ne peut donc plus être utilisé par les agents communaux. Monsieur le Maire propose en conséquence de le céder en l'état ainsi qu'une fourche de chargement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de céder en l'état le tracteur ainsi que la fourche de chargement pour un montant de 4000€. Une annonce paraîtra prochainement sur les sites internet du Bon Coin, d'« Agri affaires » et celui de la commune.

IV Approbation du cahier des charges relatif à la vente de l'atelier communal

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, ce dernier a validé la mise en vente de l'atelier communal situé rue du Varat.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les modalités de vente de cet atelier.

La publicité de cette mise en vente sera faite sur le site internet de l'ADM76, le journal « Paris Normandie » ainsi que sur le site internet de la commune.